

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le lundi 8 juillet 2013, à 20 heures, à la maison de la Justice au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

Mmes et MM. les conseillers : Jean-Luc Plamondon
 Bernard Ayotte
 Lorraine Linteau
 Guillaume Jobin
 Réjeanne Julien
 Fernand Lirette

formant le quorum sous la présidence de M. le maire, Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, le directeur du Service d'urbanisme, M. Pierre Désy, le directeur du Service des travaux publics, M. Benoit Paquet, le directeur du Service des incendies, M. Jean-Claude Paquet, le trésorier, M. Nicolas Pépin, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Première période de questions (15 minutes)
- 1.3 Dépôt des mémoires et des requêtes par les citoyens
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2013
- 1.5 Dépôt du bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 4 juillet 2013
- 1.6 Dépôt du certificat d'enregistrement du Règlement 521-13
- 1.7 Adoption du Règlement 531-13 *Règlement décrétant un emprunt de 548 000 \$ en vue des travaux de pavage des rues non pavées dans le secteur de Val-des-Pins*
- 1.8 Versement d'une subvention à l'Association des propriétaires du lac Alain **(point reporté)**
- 1.9 Dépôt de la liste du personnel engagé par le directeur général

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses pour la période se terminant le 4 juillet 2013
- 2.2 Avis de motion d'un règlement modifiant le Règlement 515-13 *Règlement décrétant une tarification pour l'année 2013*
- 2.3 Désignation d'un nouvel administrateur principal (AccèsD Affaires)

3. Sécurité publique

- 3.1 Dépôt et présentation du rapport d'interventions du Service des incendies pour le mois de juin 2013

4. Transport routier et hygiène du milieu

- 4.1 Autorisation en vue de la signature de l'avenant no 1 au contrat d'exécution des travaux d'entretien d'hiver d'une section des rues Saint-Pierre et Saint-Joseph
- 4.2 Octroi d'un contrat en vue de la fourniture d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur pour le creusage de fossés
- 4.3 Autorisation afin de présenter une demande de certificat d'autorisation en vue des travaux de rehaussement de la rue Perrin

- 4.4 Déclaration des travaux de réfection des trottoirs et des bordures sur une section de l'avenue Saint-Jacques et de la rue Saint-Ignace et du stationnement municipal situé au coin de l'avenue Saint-Jacques et la rue Saint-Ignace
- 4.5 Demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec pour la réalisation des travaux d'amélioration de l'intersection des routes 354 et 367
- 4.6 Octroi d'un mandat pour des services professionnels en vue d'une étude préliminaire d'avant-projet pour le prolongement des rues Fiset et Mario
- 4.7 Compte rendu pour la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Dépôt et présentation du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 juillet 2013
- 5.2 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs aux PIIA
- 5.3 Adoption du premier projet de règlement 534-13 *Règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage 51-97 (B)*
- 5.4 Avis de motion du Règlement 534-13
- 5.5 Avis d'intention concernant le prolongement des 2^e et 5^e Avenues dans le secteur Val-des-Pins
- 5.6 Modification au protocole d'entente entre la Ville de Saint-Raymond et la Corporation de développement de Saint-Raymond et abrogation de la résolution 13-06-197
- 5.7 Vandalisme – espaces verts et fleurs (**sujet ajouté**)

6. Loisirs et culture

- 6.1 Renouvellement de l'entente visant l'utilisation de la piscine du camping Claire Fontaine
- 6.2 Demande de subvention dans le cadre du programme Pacte rural de la MRC de Portneuf, volet local
- 6.3 Appui à la Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA) dans le cadre du projet *Les milieux humides et riverains de ma communauté : au cœur de la biodiversité régionale*
- 6.4 Dépôt de la liste des employés temporaires engagés en juin 2013 par le directeur du Service des loisirs et de la culture
- 6.5 Compte rendu pour le Service des loisirs et de la culture et information sur les événements culturels à venir

Période de questions.

ADMINISTRATION

13-07-216

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été soumis en y apportant les deux modifications suivantes :

- ↳ Le point 1.8 *Versement d'une subvention à l'Association des propriétaires du lac Alain* est reporté à une séance ultérieure.
- ↳ Le sujet 5.7 *Vandalisme — espaces verts et fleurs* est ajouté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 1.2

Première période de questions (15 minutes).

- ↳ *M. François Villeneuve s'informe auprès du maire afin de savoir si ce dernier a pris connaissance du dossier transmis précédemment concernant l'allée du Golf.*

SUJET 1.3

Dépôt des mémoires et des requêtes par les citoyens.

- ↳ *Aucun mémoire ni requête n'a été déposé.*

13-07-217

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 10 JUIN 2013

Attendu qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2013 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu qu'à cet effet la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LORRAINE LINTEAU, IL EST RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 juin 2013 soit adopté tel qu'il a été déposé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 1.5

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 4 juillet 2013 est déposé et remis aux membres du conseil. Ce dernier est valable comme s'il était ici tout au long reproduit.

SUJET 1.6

Dépôt du certificat d'enregistrement du Règlement 521-13 *Règlement décrétant un emprunt de 220 000 \$ en vue des travaux de stabilisation des rives dans le rang du Nord.*

↪ *Aucune personne habile à voter n'a apposé sa signature au registre ouvert à cette fin lors de la journée d'enregistrement tenue le 4 juillet 2013.*

13-07-218

ADOPTION DU RÈGLEMENT 531-13 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 548 000 \$ EN VUE DES TRAVAUX DE PAVAGE DES RUES NON PAVÉES DANS LE SECTEUR DE VAL-DES-PINS

Attendu que le projet de règlement 531-13 a été présenté lors de la séance ordinaire du 10 juin 2013, et qu'un avis de motion a alors été donné par M. le conseiller Bernard Ayotte;

Attendu qu'une copie de ce règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE le Règlement 531-13 *Règlement décrétant un emprunt de 548 000 \$ en vue des travaux de pavage des rues non pavées dans le secteur de Val-des-Pins* soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

POINT 1.8 — VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC ALAIN

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

SUJET 1.9

Dépôt de la liste du personnel engagé par le directeur général.

TRÉSORERIE

13-07-219

BORDEREAU DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 4 JUILLET 2013

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-LUC PLAMONDON, IL EST RÉSOLU :

QUE le bordereau des dépenses pour la période se terminant le 4 juillet 2013 soit approuvé tel qu'il a été présenté et que le trésorier, M. Nicolas Pépin, procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de 868 289,71 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

13-07-220 **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 515-13 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2013**

M. le conseiller Bernard Ayotte donne un avis de motion qu'il ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement (533-13) modifiant le règlement décrétant une tarification pour l'année 2013.

13-07-221 **DÉSIGNATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR PRINCIPAL (ACCÈSD AFFAIRES)**

Attendu que la Ville de Saint-Raymond a adhéré au service AccèsD Affaires et à cette occasion a désigné Mme Carolle Belley, trésorière, comme administrateur principal;

Attendu la démission de la trésorière, Mme Carolle Belley;

Attendu l'engagement de M. Nicolas Pépin à titre de trésorier;

Attendu qu'il y a lieu de modifier la personne désignée comme administrateur principal;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LORRAINE LINTEAU, IL EST RÉSOLU :

QUE le trésorier, M. Nicolas Pépin, soit désigné administrateur principal en remplacement de Mme Carolle Belley aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SUJET 3.1

Dépôt et présentation par madame la conseillère Réjeanne Julien, du rapport d'interventions du Service des incendies pour le mois de juin 2013.

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

13-07-222 **AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE DE L'AVENANT NO 1 AU CONTRAT D'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN D'HIVER D'UNE SECTION DES RUES SAINT-PIERRE ET SAINT-JOSEPH**

Attendu que la Ville de Saint-Raymond a accepté de procéder à l'entretien d'hiver d'une section des rues Saint-Pierre (354) et

Saint-Joseph (367) en contrepartie d'une compensation financière, et ce, aux termes de la résolution 11-11-332;

Attendu l'émission de l'avenant no 1 par le ministère des Transports concernant une modification au cahier des charges – déneigement et déglçage – infrastructures routières (CCDG), édition 2011;

Attendu que le directeur du Service des travaux publics a pris connaissance de cet avenant et en accepte le contenu;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-LUC PLAMONDON, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics, M. Benoit Paquet, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, l'avenant no 1 au cahier des charges relatif au contrat d'entretien d'hiver des rues Saint-Pierre (354) et Saint-Joseph (367).

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

13-07-223

OCTROI D'UN CONTRAT EN VUE DE LA FOURNITURE D'UNE PELLE HYDRAULIQUE SUR CHENILLES AVEC OPÉRATEUR POUR LE CREUSAGE DE FOSSÉS

Attendu les invitations expédiées par le directeur du Service des travaux publics relativement à l'octroi d'un contrat en vue de la fourniture d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur pour le creusage de fossés dans les secteurs de Bourg-Louis et du rang Saguenay, et ce, auprès des deux entreprises suivantes :

↳ *Pax Excavation inc.*

↳ *Les entreprises Victorin Noreau inc.*

Attendu que le conseil municipal entérine les invitations expédiées par le directeur du Service des travaux publics, M. Benoit Paquet;

Attendu les recommandations de M. Paquet à la suite de l'analyse des soumissions déposées et ouvertes publiquement le vendredi 5 juillet dernier;

Attendu que ces fournisseurs sont admissibles à conclure un contrat public;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le contrat pour la location d'une pelle hydraulique sur chenilles avec opérateur pour le creusage de fossés dans les secteurs de Bourg-Louis et du rang Saguenay soit octroyé à *Pax excavation inc.* avec la pelle Doosan DX235LCR 2012 à 125 \$ de l'heure plus les taxes applicables, et ce, pour un maximum de 120 heures.

La présente résolution et la soumission tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même le budget des activités financières de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

13-07-224

AUTORISATION AFIN DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION EN VUE DES TRAVAUX DE REHAUSSEMENT DE LA RUE PERRIN

Attendu que la Ville de Saint-Raymond souhaite procéder à des travaux de rehaussement de la rue Perrin;

Attendu l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, et ce, avant le début des travaux;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics, M. Benoit Paquet, à présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, et ce, en vue de l'exécution des travaux mentionnés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

13-07-225

DÉCLARATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES TROTTOIRS ET DES BORDURES SUR UNE SECTION DE L'AVENUE SAINT-JACQUES ET DE LA RUE SAINT-IGNACE ET DU STATIONNEMENT MUNICIPAL SITUÉ AU COIN DE L'AVENUE SAINT-JACQUES ET LA RUE SAINT-IGNACE

Attendu que des travaux de réfection de trottoirs et de bordures seront réalisés au cours des prochaines semaines sur une section de l'avenue Saint-Jacques soit la section comprise entre la rue Saint-Pierre et le pont Chalifour et la section comprise entre la rue Saint-Joseph et le pont Chalifour;

Attendu qu'à cette occasion, des travaux d'amélioration de la configuration de l'intersection des routes 354 (rue Saint-Pierre) et 367 (avenue Saint-Jacques) seront également réalisés afin d'en améliorer le mouvement de virage des véhicules lourds;

Attendu que ces travaux de réaménagement nécessiteront des travaux de pavage;

Attendu que des travaux de réfection du stationnement municipal situé au coin de l'avenue Saint-Jacques et la rue Saint-Ignace seront

également réalisés et une section des trottoirs et des bordures sera aussi refaite;

Attendu que le conseil municipal souhaite également réaliser une traverse de piétons sur la rue Saint-Joseph à la hauteur de la rue de l'Hôtel-de-Ville, et ce, afin de faciliter et d'assurer la sécurité des piétons à cet endroit très achalandé;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète les travaux suivants :

- ↳ Réfection des trottoirs et des bordures sur une section de l'avenue Saint-Jacques et de la rue Saint-Ignace
- ↳ Réaménagement de l'intersection des routes 354 (rue Saint-Pierre) et 367 (avenue Saint-Jacques)
- ↳ Réfection du stationnement municipal situé au coin de l'avenue Saint-Jacques et de la rue Saint-Ignace
- ↳ Aménagement d'une traverse de piétons sur la rue Saint-Joseph à la hauteur de la rue de l'Hôtel-de-Ville

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à entreprendre les travaux mentionnés précédemment et à procéder aux différents appels d'offres, s'il y a lieu.

QU'il soit également autorisé à dépenser une somme maximale de 227 000 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation de ces travaux.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir aux présentes dépenses soient prises à même les surplus accumulés et non réservés pour un montant de 212 000 \$. Quant à la différence soit 15 000 \$, que cette somme soit prise à même le budget des activités financières de l'année en cours.

QUE le conseil municipal approuve la liste des soumissionnaires invités, lesquelles seront soumises par M. Paquet conformément à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Saint-Raymond.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

13-07-226

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'INTERSECTION DES ROUTES 354 ET 367

Attendu que la Ville de Saint-Raymond réalisera au cours des prochaines semaines des travaux d'amélioration de la configuration de l'intersection des routes 354 (rue Saint-Pierre) et 367 (avenue Saint-Jacques);

Attendu que ces travaux d'amélioration faciliteront le virage des véhicules lourds dans ce secteur présentement problématique;

Attendu que ces travaux commanderont des dépenses estimées à 22 000 \$ plus les taxes applicables;

Attendu que les routes 354 et 367 relèvent de la compétence du ministère des Transports du Québec;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LORRAINE LINTEAU, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal sollicite une aide financière auprès du ministère des Transports du Québec en vue de la réalisation des travaux mentionnés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

13-07-227

OCTROI D'UN MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN VUE D'UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE D'AVANT-PROJET POUR LE PROLONGEMENT DES RUES FISET ET MARIO

Attendu l'avis d'intention favorable donné par le conseil municipal pour le prolongement des rues Fiset et Mario afin de créer quelque 100 terrains pour un projet domiciliaire de faible densité, et ce, aux termes de la résolution 13-05-181;

Attendu la nécessité de procéder à une étude préliminaire d'avant-projet sur la capacité des réseaux d'égouts sanitaires existants;

Attendu l'offre de services professionnels déposée par Les consultants SM inc.;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le mandat pour des services professionnels en vue de la réalisation d'une étude préliminaire d'avant-projet pour déterminer la capacité des services sanitaires existants en vue de la réalisation d'un projet résidentiel dans le prolongement des rues Fiset et Mario soit octroyé à la firme Les consultants SM inc., et ce, pour une somme totalisant 13 700 \$ plus les taxes applicables incluant les relevés d'arpentage et de topométrie.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même les surplus accumulés et non réservés.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 4.7

M. le conseiller Bernard Ayotte donne un compte rendu pour la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

SUJET 5.1

Dépôt et présentation par M. le conseiller Jean-Luc Plamondon du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le mardi 2 juillet 2013.

13-07-228

DEMANDE FAITE DANS LE CADRE DES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX PIIA

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE la demande faite dans le cadre des règlements relatifs aux PIIA soit acceptée, le tout conformément à la recommandation faite lors de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 juillet 2013 :

LAC-SEPT-ÎLES

↳ **M. Gaétan Denis** : Demande de permis soumise le 27 juin 2013 pour la construction d'une remise sur la propriété sise au 5563, chemin du Lac-Sept-Îles.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

13-07-229

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 534-13 RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 51-97 (B)

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE le premier projet de règlement 534-13 *Règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage 51-97 (B)* soit adopté.

Adoptée à la majorité des membres présents.

13-07-230

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 534-13

Mme la conseillère Lorraine Linteau donne un avis de motion qu'elle ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement (534-13) modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage 51-97 (B).

13-07-231

**AVIS D'INTENTION CONCERNANT LE PROLONGEMENT DES 2^E
ET 5^E AVENUES DANS LE SECTEUR VAL-DES-PINS**

Attendu que conformément à la procédure prévue au Règlement 497-12 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux, l'entreprise Habitalia inc. a signifié à la Ville de Saint-Raymond son intérêt pour poursuivre le développement domiciliaire dans le secteur Val-des-Pins;

Attendu que les terrains disponibles à la construction résidentielle dans la portion rurale du territoire se font de plus en plus rares;

Attendu que le prolongement des 2^e et 5^e Avenues dans le secteur Val-des-Pins permettra, sous réserve d'approbation des plans finaux, la mise en disponibilité de quelque 40 nouveaux terrains;

Attendu qu'en vertu du Règlement 497-12 susmentionné, la Ville de Saint-Raymond a la responsabilité de réaliser les plans et devis pour l'exécution des travaux;

Attendu que préalablement à la réalisation des plans et devis, la requérante, conformément à l'application de l'article 11 dudit règlement, devra déposer un montant de 10 500 \$, soit 250 \$ par terrain potentiel, plus un montant forfaitaire de 5 000 \$;

Attendu que suivant l'approbation des plans et devis par la Ville de Saint-Raymond, une entente établissant la responsabilité de chacune des parties devra être signée;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER
BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal accorde un avis d'intention favorable pour le prolongement des 2^e et 5^e Avenues dans le secteur Val-des-Pins, afin de créer quelque 40 nouveaux terrains de grande superficie, non desservis par les infrastructures, et ce, sous réserve de l'estimation des coûts et du plan directeur à être déposés.

QUE le conseil municipal mandate le directeur du Service des travaux publics afin qu'il procède à un appel d'offres de services auprès de firmes de consultants pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité (confection d'un plan directeur) pour la voirie du projet susmentionné, le tout tel que plus amplement détaillé sur un plan projet de lotissement fourni par la requérante et préparé par le Groupe GPLC inc., arpenteurs-géomètres, en date du 27 juin 2013 et portant le numéro de minute 3383.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

13-07-232

MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-RAYMOND ET LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-RAYMOND ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 13-06-197

Attendu la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Saint-Raymond et la *Corporation de développement de Saint-Raymond (CDSR)* aux termes de la résolution 12-12-407;

Attendu la présentation du plan de développement 2012-2017 de la Coopérative de solidarité de la Vallée Bras-du-Nord, lequel encadre la deuxième phase d'expansion et de consolidation de la Vallée en précisant notamment les objectifs, les stratégies, les clientèles touristiques visées, les actions à entreprendre et les investissements requis pour les 5 prochaines années;

Attendu que la Ville de Saint-Raymond souhaite ajouter aux divers mandats de la CDSR celui de soutenir le développement récréo-touristique notamment en favorisant le développement de l'offre de la Vallée Bras-du-Nord;

Attendu qu'à cet effet, il y a lieu de modifier le protocole d'entente existant;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le protocole d'entente entre la Ville de Saint-Raymond et la CDSR soit modifié afin d'y ajouter un mandat supplémentaire soit celui de soutenir le développement récréo-touristique.

QU'à cet effet, la contribution financière de la Ville soit ainsi augmentée de 50 000 \$ annuellement, et ce, pour toute la durée de l'entente qui est prolongée de 2 ans soit jusqu'en décembre 2017.

QUE le protocole d'entente modifié soit joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la résolution numéro 13-06-097 adoptée lors de la séance ordinaire du 10 juin dernier soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 5.7

M. le conseiller Fernand Lirette fait état des nombreux actes de vandalisme faits aux arbres, aux fleurs ainsi que dans les différents espaces verts situés sur le territoire de la ville.

M. Lirette demande la collaboration des citoyens afin de dénoncer les malfaiteurs.

LOISIRS ET CULTURE

13-07-233 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE VISANT L'UTILISATION DE LA PISCINE DU CAMPING CLAIRE FONTAINE

Attendu qu'une des activités régulières du camp de jour du Service des loisirs est la baignade au camping Claire Fontaine;

Attendu qu'il y a lieu de renouveler l'entente avec le camping Claire Fontaine pour l'utilisation de la piscine, et ce, pour toute la durée du camp de jour;

Attendu que le nombre de jeunes inscrits aux activités du camp de jour a augmenté considérablement au cours des dernières années;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente portant sur l'utilisation par les jeunes du camp de jour de la piscine située au camping Claire Fontaine.

Cette entente, d'une durée de 3 ans, engage la Ville de Saint-Raymond à verser une somme de 6 000 \$ pour l'année 2013 et 9 500 \$ pour les années 2014 et 2015 plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

13-07-234 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME PACTE RURAL DE LA MRC DE PORTNEUF, VOLET LOCAL

Attendu que des sommes sont allouées annuellement à la Ville de Saint-Raymond dans le cadre du programme Pacte rural de la MRC de Portneuf, volet local;

Attendu qu'il reste un solde de 2 016 \$ des sommes disponibles pour les années 2013 et 2014;

Attendu la demande de subvention déposée par la Ville de Saint-Raymond pour le montage d'une exposition permanente sur l'histoire de la ville de Saint-Raymond;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-LUC PLAMONDON, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Raymond dépose une demande de subvention de 2 016 \$ pour la mise en place d'une exposition permanente portant sur l'histoire de la ville de Saint-Raymond.

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Jean Alain, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond,

tous les documents nécessaires à la demande de subvention déposée par la Ville.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

13-07-235

APPUI À LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROTECTION DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE (CAPSA) DANS LE CADRE DU PROJET LES MILIEUX HUMIDES ET RIVERAINS DE MA COMMUNAUTÉ : AU CŒUR DE LA BIODIVERSITÉ RÉGIONALE

Attendu que la Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA) travaille présentement à l'élaboration d'un projet qui permettra d'offrir à la communauté un programme d'activités éducatives et récréatives visant l'amélioration des connaissances du milieu naturel au sein d'habitats humides et riverains d'exception;

Attendu que les deux sites visés par ce projet sont la tourbière Chute-Panet et le nouveau parc riverain;

Attendu que la CAPSA souhaite obtenir l'autorisation de la Ville pour réaliser le projet sur les terrains lui appartenant ainsi qu'un appui financier;

Attendu que le conseil est favorable à ce projet qui permettra de bonifier les activités offertes à la tourbière Chute-Panet ainsi qu'au nouveau parc riverain;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal appuie le projet *Les milieux humides et riverains de ma communauté : au cœur de la biodiversité régionale* présenté par la CAPSA et accepte que ce projet soit développé sur le site de la tourbière Chute-Panet et le parc riverain nouvellement inauguré.

QUE la Ville de Saint-Raymond s'engage à assurer l'entretien des sentiers de raquette à être aménagés dans le cadre de ce projet, l'entretien des stationnements s'il y a lieu et à installer la signalisation appropriée sur la route et les sentiers.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 6.4

Dépôt de la liste du personnel temporaire engagé par le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Jean Alain.

SUJET 6.5

M. le conseiller Fernand Lirette donne un compte rendu pour le Service des loisirs et de la culture et M. le conseiller Guillaume Jobin informe la population sur les événements culturels à venir.

Période de questions.

↳ M. Vincent Caron questionne le conseil sur les sujets suivants :

- *Réglementation obligeant l'entretien des bâtiments sur les rues Saint-Joseph, Saint-Pierre, etc.*
- *Hausse des comptes de taxes scolaires et des coûts pour le transport scolaire du midi*
- *Où se procurer les sacs pour les bacs bruns ?*

M. Caron félicite le conseil d'avoir réévalué sa décision dans le dossier de la Vitrierie Grand Portneuf.

↳ M. François Villeneuve s'informe au sujet d'un bac de recyclage brisé par l'entrepreneur et suggère au conseil la mise en place de caméras de chasse pour diminuer le vandalisme.

Petites annonces.

↳ *Conférence de presse – Festival forestier Saint-Raymond La Grosse Bûche*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est à 21 h 24.

Chantal Plamondon
Greffière

Daniel Dion
Maire